

OUVERTURE SOLENNELLE  
DE LA  
DEUXIÈME SESSION ORDINAIRE 1959-60  
DE  
L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

---

---

# ALLOCUTIONS

de M. Philippe YACÉ

Président de l'Assemblée Législative

ET

M. Félix HOUPHOUET-BOIGNY

Premier Ministre

---

Bz  
956.68  
C843a

Lundi 2 mai 1960

# ALLOCUTION

DE

M. le Président Philippe YACÉ

Bu

966.68

c843a



Monsieur le Premier Ministre,

Mes chers collègues,

Je suis heureux d'accueillir dans notre enceinte, à l'occasion de cette séance solennelle, M. Foccart, secrétaire général de la Communauté, représentant le général de Gaulle, Président de la Communauté, de passage en terre ivoirienne, après avoir rendu visite aux différents Etats de l'ex-A.O.F.

MM. les Députés et moi-même avons le plaisir de vous saluer, monsieur le Secrétaire général et je me réjouis de la circonstance qui m'est ainsi offerte pour vous prier en leurs noms, au nom du Premier Ministre, le président Houphouët-Boigny, et en mon nom personnel, de transmettre au général de Gaulle l'expression de notre gratitude et le témoignage de notre affection pour l'œuvre considérable qu'il a accomplie au bénéfice de nos jeunes Etats qui parviennent aujourd'hui à la souveraineté politique.

Je salue également la présence parmi nous, ce matin de M. Tolbert, vice-président de la République du Libéria qui, de retour des fêtes de l'indépendance du Togo, a bien voulu prendre contact avec les dirigeants politiques de Côte d'Ivoire, porteur d'un message spécial du Président de la République libérienne, M. Tubmann, au Premier Ministre de la République de Côte d'Ivoire, M. Houphouët-Boigny. Comment ne serions-nous pas sensibles à une telle marque de sympathie !

Je vous prie, monsieur le Président, d'agréer nos biens vifs remerciements.

La présente session s'ouvre sur une seconde année de législature de notre Assemblée.

Et cette circonstance suffit à retenir l'attention dans le même temps où notre Premier Ministre, le président Félix Houphouët-Boigny est investi par les chefs du Conseil de l'Entente d'une importante mission auprès du général de Gaulle, Président de la République française et de la Communauté.

Que les vœux de l'Assemblée unanime accompagnent le Premier Ministre pour l'aboutissement heureux de cette mission capitale.

Je puis vous assurer, monsieur le Premier Ministre, en ma double qualité de président de l'Assemblée législative et de secrétaire général du Parti que vous présidez, du concours total des membres de cette Assemblée dans la tâche délicate qui vous attend, certain en effet que votre clairvoyance politique toujours mise au service du peuple permettra de dégager les solutions satisfaisantes à nos intérêts nationaux.

Car, ainsi que vous nous l'avez affirmé sans ambiguïté, notre situation politique ne saurait apparaître diminuée tant sur le plan intérieur africain qu'au sein de la Communauté et dans le cadre des engagements internationaux que nous serions amenés à prendre.

Il était nécessaire que dès l'ouverture de cette session vous sachiez pouvoir compter le plus totalement sur le sens civique et l'esprit national qui nous animent dans cette enceinte,

A cet égard, mon propos est de rappeler le sens de l'action que l'Assemblée législative et le Gouvernement ont mis en œuvre depuis l'origine de la législature et entendent poursuivre avec la même conviction et la même tranquille autorité.

Qu'il s'agisse de l'indépendance, du nationalisme ou des slogans doctrinaux dont une partie du monde d'aujourd'hui se nourrit faméliquement, nous ne devons pas attendre que les réalités politiques, économiques, humaines, se définissent par des mots pour entreprendre l'émancipation et le bonheur du peuple, mais nous devons faire en sorte que les réalités donnent aux mots un contenu positif.

Telle est l'œuvre à laquelle l'Assemblée et le Gouvernement de Côte d'Ivoire se sont attelés sans retard depuis votre investiture, monsieur le Premier Ministre.

Considérons, si vous le voulez bien, le premier et impressionnant bilan de cette année parlementaire dont je ne citerai que les réformes les plus fondamentales.

Le vote de la loi d'amnistie, l'institution de la Mutualité et de la Coopération agricole, l'organisation territoriale de la République, l'adoption du statut de la Fonction publique, les réformes financières et fiscales comportant notamment la suppression de l'impôt de capitation, la fixation de la fête nationale et la définition de l'emblème national, le statut du Conseil de l'Entente consacrant la solidarité et la coopération confiante entre les Etats du Niger, de la Haute-Volta, du Dahomey et le nôtre.

Telles sont les grandes étapes sur la voie de l'édification de notre jeune République.

Dans toutes ces circonstances le Parlement a rempli le rôle qui lui est dévolu par la Constitution quant à la définition des règles d'organisation et de fonctionnement de l'Etat.

L'action coordonnée des pouvoirs politiques, du Législatif et de l'Exécutif soucieux du respect réciproque de leurs prérogatives, mais conscients de leurs devoirs d'étroite et constante coopération, devrait doter tout prochainement la Côte d'Ivoire d'une législation perfectionnée, conforme aux nécessités de son développement.

D'importants projets seront, mes chers collègues, durant cette session, soumis à votre examen : la réforme judiciaire, la réglementation du droit de grève, différents textes relatifs à l'institution des contrôles administratifs et financiers des services publics, l'organisation et la compétence du tribunal administratif, l'institution d'un code de procédure pénale, l'institution de la Justice, la réglementation des prix, la création d'un Ordre national des médecins, la création d'un Ordre national des pharmaciens, la création d'une Ecole nationale d'Administration, la réglementation des associations en Côte d'Ivoire, l'organisation des institutions départementales, l'aménagement de l'Administration communale : pour ne citer que les plus importants dossiers dont l'étude gouvernementale est en cours d'examen.

L'ampleur des travaux qui nous attendent traduit ainsi la poursuite méthodique par notre Gouvernement de l'effort de modernisation des structures administratives, sociales, économiques, conformément au programme tracé par le P.D.C.I. lors de son dernier congrès.

Je ne doute pas que nos débats manifestent tout au long de ces trois mois de session parlementaire la qualité et la dignité que nos séances ont témoignées depuis le début de la législature.

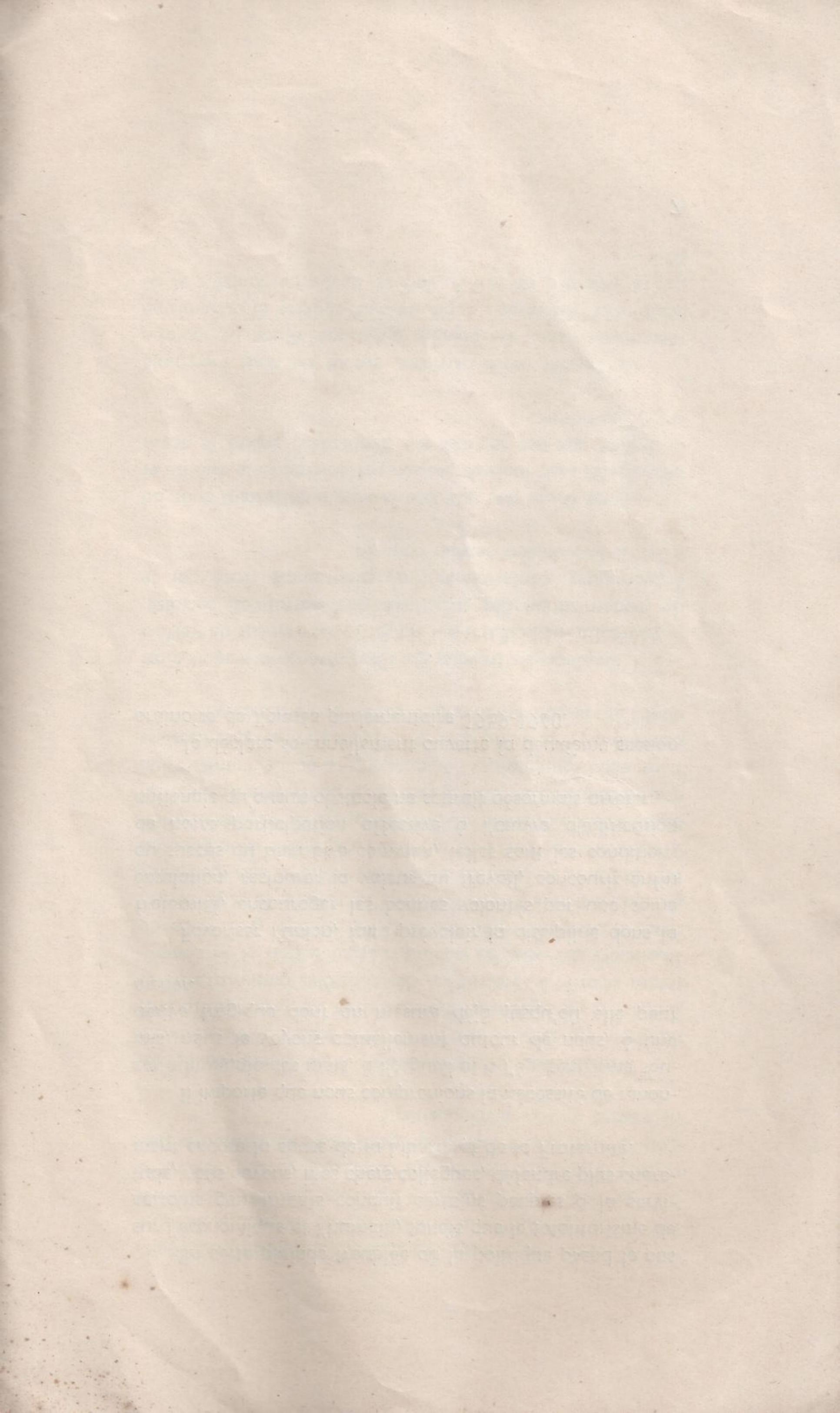
Ce faisant, nous offrirons autour de nous l'exemple réconfortant pour les peuples d'Afrique, d'une démocratie positive et raisonnable conduite avec sagesse et dynamisme par le président du R.D.A. vers un destin de bonheur et de paix.

En cette période troublée où la politique prend le pas sur l'économique et l'humain, tandis que le totalitarisme de certains gouvernants conduit certains peuples à la servitude, nous devons, mes chers collègues, défendre plus chèrement encore la cause de la Liberté et de la Fraternité.

Il importe que nous comprenions la nécessité de renoncer à la magie des mots, à l'orgueil et à l'égoïsme soumis, nous le voyons actuellement autour de nous, à une dérive tragique dont on mesure déjà jusqu'où elle peut mener.

Favoriser l'union, faire prévaloir la discipline dans la fraternité, encourager les bonnes volontés par une saine émulation, restaurer la valeur du travail, concourir enfin au succès du bien être commun, telles sont les conditions de notre participation effective à l'œuvre d'édification nationale qu'aucun obstacle ne saurait désormais arrêter.

Je déclare solennellement ouverte la deuxième session ordinaire de l'année parlementaire 1959-1960.



**DÉCLARATION**

DE

**POLITIQUE GÉNÉRALE**

DE

**M. le Président HOUPHOUET-BOIGNY**

DÉCLARATION

POLITIQUE GÉNÉRALE

DE

M. le Président HOUSSONNET-SOIGNY

Monsieur le Président,

Messieurs,

Le Gouvernement voudrait tout d'abord s'associer pleinement aux vœux de bienvenue exprimés par le président de votre Assemblée et voudrait ajouter simplement qu'il demande à M. le secrétaire général Foccart, secrétaire général de la Communauté, de bien vouloir être l'interprète de nos sentiments de profonde gratitude et de profonde admiration envers le général de Gaulle que l'histoire impartiale sacrera un jour, et nul ne peut le contester, du titre flatteur mais combien mérité, d'émancipateur des Africains d'expression française.

Le peuple ivoirien unanime est sensible à la visite que M. le vice-président Tolbert, au nom du laborieux peuple libérien, vient de lui rendre.

Le Gouvernement voudrait demander à son Excellence, M. le vice-président Tolbert, de bien vouloir transmettre à son Excellence M. le président Tubmann, les vœux unanimes de nos laborieuses populations : vœux de bonne santé, de réussite totale dans la politique d'émancipation humaine et sociale à laquelle ce grand homme d'Etat se consacre avec tant d'ardeur et d'intelligence à la tête de la République du Libéria.

Ces contacts qui nous honorent certes, sont de nature à nous mieux faire connaître les uns les autres et à réaliser, par là-même, la compréhension qui doit régner entre les Etats voisins et amis comme le sont la République du Libéria et la République de Côte d'Ivoire.

En votre nom à tous, je dis merci, et cela de tout mon cœur à son Excellence le vice-président Tolbert de cette visite qui nous honore et nous réconforte.

Jé ne voudrais pas laisser s'ouvrir votre deuxième session ordinaire de l'année sans venir tout simplement reprendre un contact amical avec votre Assemblée.

En effet, aux marques de confiance que vous ne cessez de me manifester depuis que vous avez bien voulu m'accorder l'investiture, il y a environ un an, je dois répondre par un contact permanent avec vous, ce qui est une garantie du bon fonctionnement de nos institutions et le témoignage de notre fructueuse collaboration pour le progrès de notre chère Côte d'Ivoire.

Ce qui est frappant pour tous, habitants de ce pays ou voyageurs ou missionnaires venus de pays étrangers, c'est la santé matérielle et morale de notre Etat.

Quand le 31 décembre 1959, j'ai eu l'honneur de vous présenter le projet de budget pour l'exercice 1960, je vous ai dit que mon Gouvernement devait s'attacher à une politique de rigueur financière, afin d'avoir constamment ses dépenses en équilibre avec ses recettes.

Certains ont pu penser que cette politique ne s'imposait pas. La Côte d'Ivoire avait, en effet, jusque là, vécu au-dessus de ses moyens.

Et d'aucuns souhaitaient la continuation d'une telle situation, sans songer à la catastrophe à laquelle nous courions à pas de géant.

Le coup de barre a été donné.

Et il est tout de même agréable à mon Gouvernement de souligner les heureux résultats auxquels nous sommes déjà parvenus.

Il y a un mois environ le ministère des Finances, des Affaires économiques et du Plan a fait le point officiel de notre situation financière et économique.

Non seulement, pour la première fois, l'équilibre de notre budget a pu être réalisé sans aucun concours extérieur, mais encore nous avons pu rembourser une partie de nos dettes. Tout le déficit de 1958 a été apuré. Nos dettes de 1959 sont sur le point d'être réglées.

Une mission générale d'inspection est en train d'établir le montant exact de nos dettes de 1957, 1956 et même 1955.

Nous les réglerons également bien que nous sachions qu'elles sont le fruit de dépenses souvent incontrôlées de l'Administration d'antan.

Mais nous ne nous sommes pas contentés de cela.

Nous avons établi et vous avez bien voulu voter, messieurs, un budget annexe spécial d'investissement et d'équipement.

Vous avez pu ainsi constater que nous ne voulions pas demeurer dans la stagnation.

Dans cet investissement public, notre effort a principalement porté sur la production et l'infrastructure de façon à équilibrer et développer l'activité économique du pays.

Cet effort d'investissement public ne nous paraissant pas suffisant, nous avons recherché et trouvé des moyens d'investissement privé que garantit la création de notre Caisse d'Amortissement.

A l'heure actuelle, nous avons en cours d'exécution, — et pour le bien-être, en particulier, de nos masses paysannes laborieuses — dont nous saluons avec plaisir le courage et la ténacité — tout un programme d'habitat rural opéré sur un emprunt de 3 milliards.

Un autre emprunt doit nous permettre prochainement de réaliser cet ensemble ministériel et administratif dont notre pays a le plus grand besoin et qui fera de lui l'État le plus moderne de la Côte occidentale d'Afrique.

Bien d'autres projets sont en train d'être examinés par votre Gouvernement dont nous attendons de grande satisfactions pour tous les travailleurs.

C'est assez dire, messieurs, comment la santé matérielle de notre pays est l'objet de nos soins les plus assidus.

Sa santé morale n'est pas moindre.

Nous avons entrepris et mené une politique de la jeunesse qui, je crois, commence à porter ses fruits.

Nous voyons, en effet, une jeunesse laborieuse, de plus en plus consciente du rôle capital qu'elle aura à jouer dans l'édification de notre État.

en stage en France, en attendant la promotion normale de nos jeunes qui se pressent de plus en plus nombreux aux portes des universités et la formation régulière de cadres techniques subalternes, doivent permettre, dans les mois qui viennent, de procurer à la Côte d'Ivoire qui se veut Etat moderne et modèle, les cadres dont elle a besoin.

Messieurs, l'œuvre à accomplir est immense.

Mais nous devons envisager, je me plais à le répéter, l'avenir avec confiance.

Vous partagez, j'en suis sûr, messieurs, ma foi, une foi raisonnée.

Ce qui demeurera une chose certaine c'est notre politique d'union totale entre tous ceux qui œuvrent dans ce pays, autochtones et non autochtones, notre politique de totale confiance entre Africains et Européens et dans les Européens nous pensons notamment à la population française qui a déjà tant fait pour le progrès de la Côte d'Ivoire. Nous voulons, une fois de plus, rendre hommage à ses efforts.

Que les uns et les autres pratiquent une totale confiance dans les destinées de leur jeune Etat qui a choisi pour son développement la voie de l'économie libérale et qui y restera attaché, quelque que soit l'option politique à laquelle il pourrait être conduit.

Je me dois de saluer avec une grande satisfaction les résultats heureux de la mission du président Hamani Diori, mission d'amitié et de fraternité dans l'ex-Fédération aéfiennne.

Nous enregistrons également avec la plus grande joie la détente qui s'amorce dans les rapports entre les Etats de

l'Entente et le Mali, détente que chacun des responsables africains doit s'efforcer d'améliorer sans cesse afin d'aboutir à une meilleure compréhension, ce qui se traduira, en définitive, par un développement plus harmonieux du grand ensemble que nous formons.

\*  
\*\*

Vous savez que mes amis du Conseil de l'Entente m'ont chargé d'une mission particulière auprès du général de Gaulle, Président de la Communauté.

Je remplirai cette mission avec la conscience aiguë de l'intérêt des populations de nos Etats, et je pense, à mon retour de Paris, être en mesure, et après en avoir naturellement rendu compte aux responsables de l'Entente qui viennent de me témoigner une confiance dont je mesure tout l'honneur, je pense dis-je, être en mesure de faire part des résultats de ma démarche à votre Assemblée.

Je l'ai promis au cours de mon investiture et je m'attacherai constamment à tenir ma promesse.

Rien de définitif ne sera accompli dans ce pays concernant son devenir sans l'assentiment de l'Assemblée souveraine, mais que l'Assemblée me comprenne, comprenne la discrétion que je suis amené à garder aujourd'hui avant mon départ à Paris.

Je vous demande de me faire confiance.

Vous savez tous, que toute ma vie, j'ai été au service de ce pays.

C'est son avenir seul, c'est le seul bonheur de ses populations qui me guideront dans ma prochaine mission.

Dans notre déclaration devant l'Assemblée le 31 décembre 1959, nous disions que l'année 1960 serait l'année de la clarification de nos rapports, au sein de la Communauté, avec la République française et les Etats africains et malgache qui composent celle-ci.

Nous voilà au rendez-vous de la vérité et de la sincérité.

Nous y allons quant à nous avec confiance et sérénité car nous avons toujours été fidèles à notre ligne de conduite et nous estimons que quelle que soit la position que mes amis et moi prendrons, la France, l'Afrique, l'Europe et le reste du Monde nous comprendront. Il ne saurait en être autrement.



---

IMPRIMERIE OFFICIELLE  
— A B I D J A N —  
- Dépôt légal n° 1671 -

---

